

L'aide aux aidants Le répit et le soutien

Jeudi 6 avril 2023



ALiis

Aide • Lien • Info • Itinérance • Soutien

Ordre du jour

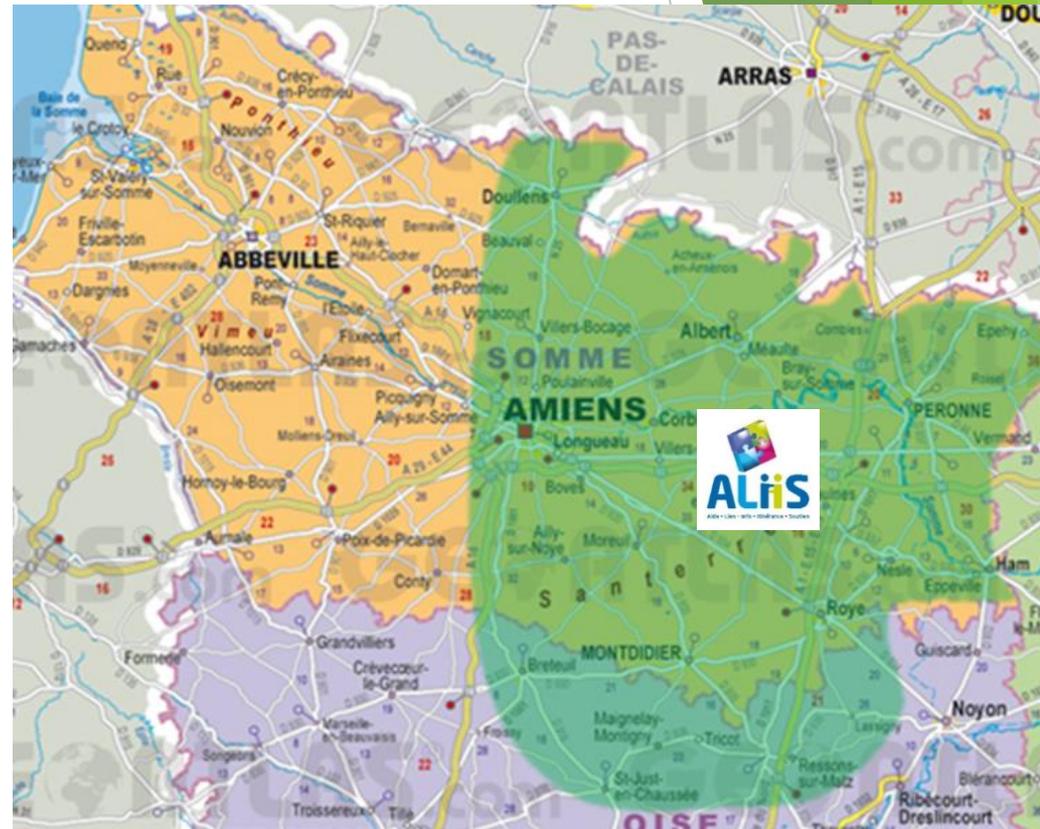
- ▶ La plate forme d'accompagnement et de répit des aidants
- ▶ L'accueil de jour itinérant
- ▶ L'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation

La PFR : plateforme de répit et d'accompagnement des aidants

- ▶ A ce jour il existe 24 PFR PA dans les Hauts de France
- ▶ Elles ont pour missions de répondre aux besoins de l'aidant :
 - ❑ Soutien psychologique
 - ❑ Écoute
 - ❑ Répit
 - ❑ Maintien du lien social
 - ❑ Information

Les PFR : plateforme de répit et d'accompagnement des aidants

- ▶ Il existe 2 types de PFR dans la Somme Est :
 - PFR ALiIS destiné aux aidants de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou sans limité d'âge atteint d'une maladie neuro évolutive,
 - PFR un instant de répit destiné aux aidants de personnes en situation de handicap



Les missions des PFR :

► **Soutien psychologique :**

- Il est proposé gratuitement à tous les aidants se trouvant en difficulté face à son rôle d'aidant.
- L'aidant doit être suivi par la PFR.
- Les entretiens avec la psychologue peuvent avoir lieu à domicile ou dans les locaux d'ALiS ou de ses partenaires.
- Le suivi de l'aidant a lieu tant qu'il accompagne son aidé. L'accompagnement peut continuer quelques temps après le décès de l'aidé.

Les missions des PFR :

- ▶ Le **répit à domicile** de courte durée :
 - il a pour but de palier à l'absence de l'aidant sur quelques heures (max 3h pour ALiS)
 - Permettre à l'aidant de prendre du temps pour lui.
- ▶ Le **Maintien du lien social** : les PFR organisent des activités collectives à destination des aidants (marche, yoga, qi gong...)
- ▶ **Information** : les équipes sont formées et en capacités d'orienter l'aidant dans ses démarches, répondre à ses questions.

L' accueil de jour :

- ▶ L'accueil de jour s'adresse :
 - principalement aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et, pour certains accueils de jour, aux personnes atteintes d'autres maladies neurodégénératives comme la maladie de Parkinson par exemple
 - aux personnes âgées en perte d'autonomie physique
- ▶ L'accueil de jour permet aux personnes âgées :
 - de bénéficier d'un suivi régulier et d'un accompagnement adapté,
 - d'entretenir leurs capacités grâce aux activités adaptées proposées lors de l'accueil de jour,
 - de renouer des liens,
 - de sortir de chez elles.

L' accueil de jour :

- ▶ L'accueil de jour permet à leurs proches :
 - de pouvoir libérer du temps durant la journée,
 - de pouvoir échanger avec les professionnels de l'accueil de jour, de ne pas rester seuls avec des questions et de partager des inquiétudes,
 - de pouvoir échanger avec d'autres familles vivant la même situation.
- ▶ Des activités variées sont mises en place pour favoriser les stimulations physiques, sensorielles et cognitives ainsi que des actions favorisant une meilleure nutrition et des actions contribuant au bien-être.
- ▶ Une équipe de professionnels de différentes spécialités anime et encadre l'accueil de jour.
- ▶ L'accueil de jour fonctionne toute la journée.
- ▶ Un transport est organisé

L' accueil de jour :

- ▶ L'accueil de jour porté par le CHIMR est un accueil de jour itinérant.
- ▶ Il est autorisé à prendre en charge 10 bénéficiaires sur 5 sites différents :
 - EHPAD de Caix le lundi
 - EHPAD de Moreuil le mardi
 - EHPAD de Domfront le mercredi
 - EHPAD de Roye le jeudi
 - EHPAD de Montdidier le vendredi

L'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation ou via le domicile HTSH

- ▶ Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, en provenance de service de médecine ou des urgences ne relevant pas de soins médicaux mais ne permettant pas un retour à domicile immédiat ou **en provenance du domicile en cas de carence brutale de l'aidant**
- ▶ Il s'agit de prendre en charge la personne pour une durée limitée (30 jours maximum)

L'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation ou via le domicile HTSH

- ▶ Un projet personnalisé avec des objectifs à définir dès l'entrée pour :
 - Restaurer et préserver l'autonomie des gestes de la vie quotidienne,
 - Préparer le retour à domicile ou préserver le maintien à domicile dans de bonnes conditions, avec la famille ou les proches, les intervenants des services à domicile et le médecin traitant.
- *Cette préparation peut associer les services sociaux et les organismes en charge de l'adaptation du logement si besoin. Elle doit être intégrée dans les objectifs de soins et organisée dès le début de la prise en charge,*

L'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation ou via le domicile HTSH

- ▶ Financement par l'ARS et le Conseil Départemental du reste à charge
- ▶ Une équipe de coordination dédiée , travaillant en étroite collaboration avec les professionnels de l'EHPAD

- ▶ Pour toute demande, cas de carence brutale de l'aidant :
 - ▶ 03 22 78 70 58 (du lundi au vendredi - 9h-17h)
 - ▶ ht.chimr@chimr.fr

Questions diverses

